



**Société cardiovasculaire du Canada (SCC)
Membre du Conseil d'administration (CA)**

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MISSION ET VISION

La mission de la SCC est de promouvoir la santé cardiaque pour tous. Notre vision du succès est celle d'équipes cardiaques solides dans un Canada où la santé cardiaque est une réalité.

Pour de plus d'information, veuillez consulter le site Web de la SCC à l'adresse ccs.ca.

POSTE

Le Conseil d'administration soutient le travail de la SCC et assure un leadership et une gouvernance stratégique axés sur la mission. Bien que les opérations quotidiennes soient dirigées par le chef de la direction (PDG) de la SCC, la relation entre le Conseil d'administration et le PDG est un partenariat et la participation appropriée du Conseil d'administration est à la fois essentielle et attendue.

Les responsabilités du Conseil d'administration, y compris celles des membres à titre personnel, sont les suivantes :

Leadership, gouvernance et supervision

- Agir à titre de conseiller de confiance auprès du PDG dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique de la SCC;
- Contribuer continuellement à l'évaluation et à la définition de la mission, de la vision et des stratégies de la SCC;
- Examiner les résultats et les indicateurs élaborés par la SCC afin d'évaluer son impact, et mesurer régulièrement son rendement et son efficacité à l'aide de ces indicateurs; examiner l'ordre du jour et la documentation à l'appui avant les réunions du Conseil et des comités;
- Approuver le budget annuel de la SCC, les rapports de vérification et les décisions d'affaires importantes; être informé de l'ensemble des responsabilités légales et fiduciaires et s'y conformer;
- Contribuer à l'évaluation annuelle du rendement du PDG;
- Aider le PDG, le président et le comité de gouvernance à repérer et à recruter de nouveaux membres du Conseil;
- Collaborer avec le PDG et les autres membres du Conseil afin de veiller à la mise en œuvre des résolutions du Conseil;
- Siéger à des comités ou à des groupes de travail et assumer des mandats spéciaux;
- Représenter la SCC auprès des parties prenantes et agir à titre d'ambassadeur de l'organisation;
- Veiller à l'engagement de la SCC envers un Conseil et un personnel diversifiés

- reflétant les communautés qu'elle dessert;
- Assurer la supervision du Conseil de la SCC ainsi que de ses activités, plans et résultats;
- Promouvoir l'adhésion à la SCC;
- Se conformer aux règlements administratifs et aux exigences législatives de la SCC;
- Confirmer l'absence de conflit d'intérêts et, le cas échéant, en divulguer rapidement l'existence au secrétaire du Conseil de la CSS.

Mandat et participation au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la SCC exerceront un mandat de deux (2) ans et pourront être reconduits dans leurs fonctions pour un (1) mandat supplémentaire. Les réunions du Conseil d'administration auront lieu six fois par an.

Qualifications

Il s'agit d'une opportunité extraordinaire pour les personnes passionnées par la mission de la SCC et qui ont une expérience avérée au sein du Conseil d'administration et du Conseil de la SCC.

Les candidats idéaux posséderont les qualifications suivantes :

Membre

- Souci du détail – les tâches sont accomplies dans les délais, sans révision;
- Expertise dans le domaine – apporte l'expérience nécessaire à la Société (en équilibre avec les autres membres du conseil d'administration);
- Volonté de servir – fait preuve d'un engagement fort envers la Société et gère les conflits d'intérêts tant en apparence qu'en réalité;
- Communication – orale, écrite, pertinente;
- Réseautage – utilise ses contacts au profit de la Société tout en élargissant son réseau;
- Stature professionnelle – met à profit ses connaissances et son expérience cliniques pour conseiller et orienter les activités de la Société, ainsi que pour la représenter dans ses activités.

Leadership / Président de comité

- Coaching et mentorat – encadre/agit comme mentor sans donner de leçons. Reconnaît la nécessité de développer les compétences des autres membres et contribue à leur développement. S'épanouit dans l'apprentissage continu et dans la transmission de ses connaissances aux autres;
- Recherche de consensus – développe son réseau et favorise un environnement propice au dialogue participatif et au compromis;
- Facilitation – facilite ouvertement la résolution des problèmes et contribue à générer des idées et à favoriser la libre circulation de l'information;
- Capacité d'influence – capacité à attirer l'attention des autres pour la prise de décision;
- Planification stratégique et gestion du risque – apporte une perspective à long terme aux plans et objectifs de la Société et comprend les implications de l'identification du risque, de l'évaluation des impacts et de l'atténuation du risque;

- Gestion du changement – comprend les principes du changement et sait comment définir et gérer les attentes associées au changement;
- Gère la constance des objectifs – fait ce qu'il(elle) dit qu'il(elle) fera et mène à bien ses engagements;
- Prise de décision – facilite la prise de décision;
- Sens des affaires – apporte une vision claire des principes et des comportements commerciaux;
- Connaissance institutionnelle – apporte une compréhension approfondie de la Société, de ses activités et processus principaux, ainsi que de ses parties prenantes.

Président

- Expérience en matière de direction et de conseil d'administration - comprend et applique les principes de gouvernance, notamment comment adapter son expérience à la taille de la Société et comment encadrer les membres du Conseil d'administration dans leurs responsabilités fiduciaires. Encadre et soutient activement le PDG de la Société;
- Délègue efficacement - définit des attentes claires et délègue des responsabilités aux présidents des comités et aux dirigeants de la SCC;
- Planification - planifie les ordres du jour du Conseil d'administration, y compris le plan de travail annuel du conseil;
- Gère les échecs - comprend et applique les techniques permettant de réagir aux mauvaises nouvelles et de gérer rapidement les échecs.

Prise en charge des frais :

Les frais de déplacement pour les réunions du Conseil d'administration et les événements parrainés par la SCC sont couverts conformément à la politique de déplacement de la SCC.